

RÈGLES DE CHEMINEMENT

DOCTORAT EN ÉCONOMIQUE

ÉSG / UQAM

Toutes les personnes étudiantes sont invitées à visiter le lien intitulé :
<https://etudier.uqam.ca/info-etudes>

Sommaire du document

1. Informations administratives et liens utiles

- 1.1. Rendez-vous et information
- 1.2. Adresse électronique UQAM, coordonnées personnelles, portail étudiant
- 1.3. Bureau de travail
- 1.4. Inscription et frais de scolarité
- 1.5. Cours de révision
- 1.6. Autres liens utiles
- 1.7. PROPÉDEUTIQUE pour le doctorat en économie

2. Description de la scolarité du programme

- 2.1. Description de la scolarité du programme
- 2.2. Choix de la direction d'un sujet de recherche et approbation éthique
- 2.3. Rédaction de thèse
- 2.4. Prolongations

3. Examens de qualification et conditions du maintien dans le programme

- 3.1. L'exigence de moyenne cumulative de 2.7 / 4.3
- 3.2. L'exigence d'une moyenne de B+ en économétrie
- 3.3. L'exigence de réussite des examens de synthèse en micro/macro
- 3.4. L'exigence de réussite à l'examen de spécialisation
- 3.5. L'exigence de réussite au cours ECO 9100

4. Rédaction et examens de spécialisation

- 4.1. Examen de spécialisation (fin de la deuxième année)
- 4.2. Séminaires de recherche doctorale (fin de la troisième année)
- 4.3. Remarques concernant ces deux examens

5. Présence aux séminaires départementaux et aux séminaires internes

6. Financement

7. Préparation au marché du travail

8. Dépôt de la thèse et soutenance

9. Informations sur les Services à la vie étudiante

1. Informations administratives et liens utiles

1.1. Rendez-vous et information

Il est primordial de communiquer avec l'agente de gestion aux études dès qu'un problème apparaît, afin de trouver au plus vite un moyen d'y remédier.

La majorité des informations se trouvent sur le site Web de l'Université : <https://uqam.ca/>
Utilisez l'onglet CHERCHER pour effectuer vos recherches.

Le secrétariat des programmes d'études avancées en économie est situé au local DS-5450. Des rencontres en présentiel avec le directeur des programmes ou l'assistante à la gestion des études sont possibles. Il est toutefois recommandé de prendre rendez-vous par courriel en écrivant à : boisselle.martine@uqam.ca.
- lundi au vendredi de 8 h 00 à midi et de 13 h 15 à 16 h 00.

1.2. Adresse électronique UQAM, coordonnées personnelles, portail étudiant

Dès que votre première inscription est validée par l'agente de gestion aux études, il est très important d'activer votre adresse électronique de l'UQAM. Cette adresse doit obligatoirement être utilisée pour tous les messages reliés à vos études.

nom.prénom@courrier.uqam.ca

Pour toutes questions, vous adresser à :

<https://servicesinformatiques.uqam.ca/services-offerts/courriel-etudiant/>

Il est aussi très important de mettre à jour vos coordonnées (adresse et téléphone) sur votre portail étudiant. Le Registrariat procédera à l'annulation de l'inscription si l'adresse inscrite au dossier est à l'étranger.

Le terme **Portail étudiant** désigne le site général contenant l'actualité et les services offerts aux personnes étudiantes ainsi que le point de connexion vers **Mon Portail**.

<https://portailétudiant.uqam.ca/>

1.3. Bureau de travail

Le Département des sciences économiques dispose de quelques bureaux de travail pour les étudiants de 2e et 3e cycles. Ils sont prévus pour l'étude ou le travail individuel. Le Département se réserve le droit de retirer un bureau à toute personne qui ne l'utilise pas de façon régulière et respectueuse. Merci de respecter les règles de bon sens, de bonne conduite, de respect d'autrui, mais aussi d'hygiène du local et personnelle. Pour inscrire votre nom sur la liste d'attente, communiquer avec l'agente de gestion aux études.

1.4. Inscription et frais de scolarité

Tous les étudiants admis doivent obligatoirement s'inscrire à chacun des trimestres, pendant toute la durée du programme et payer les frais reliés à l'inscription. Les informations sur les droits de scolarité et autres frais sont disponibles à l'adresse : <https://comptesetudiants.uqam.ca/ressources/droits-de-scolarite-et-autres-frais/>

Pour tout savoir sur la facturation des frais de scolarité et autres frais, nous vous invitons à prendre connaissance de la Politique générale de facturation :

https://services-medias.uqam.ca/media/uploads/sites/30/2023/07/18142000/TE_2023_2024_Procedure-de-paiement-et-de-perception-des-droits-de-scolarite-et-des-frais-connexes-V29_2023_TE-1.pdf

Veillez noter que l'Université prélève des frais supplémentaires de 52 \$ pour tout retard à l'inscription. Il est donc important de respecter les dates d'échéance fixées. Un défaut d'inscription mène à l'exclusion du programme.

Les doctorants n'ont pas accès à l'inscription en ligne. Toutes inscriptions et modifications d'inscription doivent être validées par l'agente de gestion aux études.

1.5. Cours de révision

Vers la mi-août, des cours de révision de mathématiques (optimisation, algèbre linéaire, systèmes dynamiques, etc.), de statistiques (distributions de probabilité, inférence statistique et tests d'hypothèse, etc.) et d'introduction aux logiciels utilisés en cours (MATLab, R, LaTeX et STATA) sont offerts gratuitement par le Département des sciences économiques.

Documents pour MATLAB, pour R et pour LATEX :

https://stephanesurprenant.weebly.com/tutorials_and_teaching.html

Ces cours, d'une durée de 12 heures chacun, sont fortement recommandés à tous les nouveaux étudiants de maîtrise et de doctorat.

1.6. Autres liens utiles

Les activités du Département des sciences économiques ainsi que les dates de séminaires sont disponibles sur le site <http://economie.esq.uqam.ca>.

Nous vous conseillons de naviguer sur tous les onglets pour y trouver des informations, comme par exemple : LaTeX, les règles de mise en forme d'une thèse, des informations sur le marché du travail :

<https://economie.esq.uqam.ca/vie-etudiante/> ressources pour étudiants

Pour toutes informations sur l'Association Étudiante des Cycles Supérieurs en Économique (AECSE) :

<https://economie.esq.uqam.ca/vie-etudiante/> – Associations étudiants modulaires

1.7. PROPÉDEUTIQUE pour le doctorat en économique

Les cours de propédeutique sont de niveau deuxième cycle. Ils sont imposés à l'admission pour combler certaines lacunes. Le nombre de cours est déterminé par la direction du programme au moment de l'étude du dossier.

Ces cours doivent obligatoirement être réussis avec la moyenne exigée à l'admission (voir lettre d'admission), sans quoi l'étudiant ne sera pas autorisé à demander un transfert au programme de doctorat en économique.

Un étudiant qui termine sa propédeutique doit demander un transfert au programme de doctorat en économique en complétant le formulaire prévu à cette fin :

https://registrariat.ugam.ca/Pdf/formulaires/DA_2_3_propedeutique.pdf

sans qu'il ait à présenter de nouveaux documents ou à payer d'autres frais. Si les cours de propédeutique sont en voie de réussite, l'étudiant peut déposer sa demande avant le 1^{er} mars (date d'échéance pour les dépôts des demandes d'admission). Il peut également demander de l'aide à l'assistante du programme.

Les étudiants de propédeutique n'ont pas l'accès aux inscriptions en ligne. Toutes les inscriptions et modifications d'inscription doivent être enregistrées par l'agente de gestion aux études.

2. Description du programme

2.1. Description de la scolarité du programme

Le programme de doctorat est composé de *90 crédits*, dont *30 crédits* pour la scolarité et *60 crédits* pour la thèse. La durée du programme est officiellement de 4 ans, dont 3 ans de scolarité. Des prolongations sont possibles mais elles ne sont pas automatiques. Elles doivent être autorisées par la direction de recherche et la direction de programme.

Le temps partiel n'est pas permis. Ainsi, pour être considéré à temps complet, l'étudiant en scolarité de doctorat doit s'inscrire à un minimum de trois cours par trimestre. Notez que tous les cours du programme ne sont offerts qu'une seule fois par année.

La moyenne requise pour demeurer dans le programme est de 2.7/4.3 après avoir suivi le tiers des crédits de la scolarité de son programme, sans que ce nombre soit inférieur à neuf crédits. Une moyenne inférieure mène à l'exclusion du programme. Une moyenne cumulative d'au moins 3.7/4.3 est un atout important pour les différents concours de bourses.

La description de la scolarité est la suivante : l'étudiant doit suivre 10 cours (de 3 crédits chacun) lors de ses 3 premières années de doctorat. La répartition des cours obligatoires et des cours aux choix est résumée dans le tableau suivant.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Automne	Cours obligatoires : - ECO 9011 - ECO 9015 1 cours au choix	1 ou 2 cours au choix dont 1 cours à sujets	Activité de recherche	Rédaction
Hiver	Cours obligatoires : - ECO 9001 - ECO 9035 <u>OU</u> - ECO 9036 1 cours au choix	1 ou 2 cours au choix dont 1 cours à sujets	Cours obligatoire : ECO 9100 (présentation dans le cadre des séminaires internes du Département)	Rédaction

Été	Activité de recherche (examens synthèse – macro et micro en mai)	Activité de recherche (examen spécialisation)	Rédaction	Rédaction
------------	------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------	-----------	-----------

Ainsi, la première année, l'étudiant doit suivre 6 cours, dont les cours obligatoires suivants :

ECO 9001 : Microéconomie avancée II
ECO 9011 : Macroéconomie avancée II
ECO 9015 : Méthodes d'analyse dynamique

ECO 9035 : Microéconométrie ou
ECO 9036 : Macroéconométrie

Il convient de noter que l'étudiant doit choisir entre les cours ECO 9035 et ECO 9036 mais que rien ne l'empêche de prendre le deuxième en option la première ou la deuxième année. L'étudiant doit choisir 3 cours la deuxième année et il peut les répartir comme il le souhaite entre le trimestre d'automne et d'hiver.

En troisième année, l'étudiant doit s'inscrire au cours ECO 9100, Séminaire de recherche doctorale, où un examen de présentation de son sujet de thèse est prévu en fin de troisième année.

Remarques :

- (i) Dans tous les cas, l'étudiant doit discuter de ses choix de cours avec le directeur des programmes mais également avec sa direction de recherche.
- (ii) Dans l'objectif de la préparation des examens de synthèse, nous conseillons fortement aux étudiants de suivre, à titre d'auditeur libre, les cours ECO 7001, Microéconomie avancée I, et ECO 7011, Macroéconomie avancée I.
- (iii) Il est extrêmement important de s'inscrire dans les délais qui sont impartis. Un retard systématique dans votre inscription à chaque session (y compris à l'inscription à l'activité de recherche ou en rédaction) sera interprété comme un signal négatif de votre professionnalisme et de votre éthique de travail. De plus, l'Université vous facturera des frais additionnels de 52 \$.
- (iv) Les cours à option à la maîtrise et au doctorat sont toujours susceptibles de ne pas se donner si le nombre d'étudiants inscrits est insuffisant. Il s'agit d'une raison supplémentaire pour ne pas prendre de retard dans son inscription à chaque session.
- (v) Pour valider la scolarité du programme, les doctorants doivent obligatoirement suivre un cours à sujets: ECO 9200, ECO 9220, ECO 9230, ECO 9240, ECO 930A, ECO 930B, ECO 930F, ECO 930G, ECO 930J et ECO 930K.

2.2. Choix de la direction et d'un sujet de recherche et approbation éthique

L'étudiant admis dans un programme de doctorat doit choisir un directeur et un sujet de recherche, au début de la deuxième année du programme (après avoir réussi les

examens de synthèse). Après un accord mutuel entre l'étudiant et l'un des professeurs du Département sur une direction et un sujet de recherche, l'étudiant complète le formulaire « *Approbation d'un travail de recherche de cycles supérieurs* », et le retourne à l'agente de gestion aux études. Elle se chargera d'obtenir l'autorisation par courriel de la direction de recherche. Une codirection de recherche par deux professeurs est également possible, si toutes les parties prenantes sont d'accord.

Tout changement de direction ou de sujet de recherche est soumis à la même procédure.

Certains sujets de recherche exploitant les données sur les êtres humains peuvent nécessiter une approbation du Comité d'éthique. L'étudiant doit vérifier si l'approbation est nécessaire et amorcer le processus de demande auprès du Comité le plus tôt possible afin de ne pas retarder la progression de ses recherches.

Pour les demandes d'approbation éthique, vous devez communiquer avec :
<https://cerpe.uqam.ca/>

2.3. Rédaction de thèse

La rédaction de thèse commence dès le trimestre d'été de la première année et non à la fin de la scolarité. L'étudiant ne s'inscrira en rédaction de thèse qu'une fois la scolarité du programme terminée, incluant le cours ECO 9100, Séminaires de recherche.

2.4. Prolongation

Les prolongations ne sont pas automatiques. Elles sont exceptionnelles et doivent être autorisées par la direction de recherche de l'étudiant et la direction du programme. La demande de prolongation doit normalement être soumise un mois avant la fin du dernier trimestre marquant l'atteinte du délai maximal de la durée des études.

La durée officielle du programme de doctorat est de 4 ans. Les prolongations supplémentaires sont accordées au cas par cas et doivent être justifiées à chaque fois. Chaque année supplémentaire entraîne une perte de privilège dans le programme afin d'inciter l'étudiant à terminer son doctorat dans un délai raisonnable. Noter qu'une durée trop longue en doctorat est généralement interprétée comme un signal négatif sur le marché du travail.

- (i) Après 4 ans à temps complet (donc 5^e année), la première année de prolongation est généralement accordée sans difficulté. Cependant, l'étudiant n'est plus admissible au financement du Département et de l'ESG.
- (ii) Après 5 ans à temps complet (donc 6^e année), la deuxième année de prolongation est généralement accordée aux étudiants qui ont besoin de temps pour la finition de leur rédaction.
- (iii) Après 6 ans à temps complet (donc 7^e année), la troisième année de prolongation n'est accordée qu'à titre exceptionnel seulement. Elle entraîne la perte du bureau prêté par le Département et elle questionne sérieusement sur la

capacité de l'étudiant à mener à bien un travail de recherche dans un délai raisonnable.

3. Examens de qualification et conditions du maintien dans le programme

Il existe des conditions très strictes pour rester dans le programme de doctorat. L'étudiant doit respecter les conditions suivantes : une exigence de moyenne cumulative dès la fin du premier trimestre, une exigence de moyenne en économétrie, une exigence de réussite des examens de qualification et une exigence de réussite du cours ECO 9100.

3.1. L'exigence de moyenne cumulative de 2.7 / 4.3

L'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2.7/4.3 afin de ne pas être exclu du programme et cela dès la première session de la première année. Un étudiant dont la moyenne devient inférieure à 2.7 est exclu du programme. Deux échecs pendant la période de scolarité entraînent une exclusion automatique du programme.

3.2 L'exigence d'une moyenne de B+ en économétrie

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B+ dans le cours ECO 9035, Microéconométrie, ou ECO 9036, Macroéconométrie. Une note inférieure n'entraîne pas une exclusion du programme mais implique une obligation de reprise de l'un ou l'autre de ces cours.

3.3 L'exigence de réussite des examens de synthèse en macro/micro

Les examens de synthèse en macroéconomie et en microéconomie ont obligatoirement lieu à la mi-mai de chaque année. Chaque examen a une durée de 4 heures. Une reprise est possible au mois d'août. L'évaluation des examens de synthèse implique une mention Succès/Échec. L'échec à la reprise d'un des examens de synthèse mène automatiquement à l'exclusion du programme.

Un étudiant qui échoue les examens de synthèse peut demander une admission au programme de maîtrise en économie. Les cours suivis et réussis avec une note minimale de B- au doctorat pourraient être reportés dans la scolarité de maîtrise.

3.4. L'exigence de réussite à l'examen de spécialisation

À la fin de la deuxième année (mai ou début juin), l'étudiant doit passer un examen de spécialisation. Il doit présenter un premier travail de recherche devant un jury. Les modalités de cet examen sont décrites dans la section 4 du présent document. L'évaluation implique une mention Succès/Échec. La réussite à l'examen de spécialisation est aussi une exigence pour pouvoir rester dans le programme.

3.5. L'exigence de réussite au cours ECO 9100

À la fin de la troisième année, l'étudiant doit faire une présentation de son sujet de thèse devant un jury. Les modalités de cet examen sont décrites dans la section 4 du présent document. L'évaluation implique une mention Succès/Échec. Un échec à cet examen entraîne l'exclusion du programme.

4. Rédaction et examens de spécialisation

La première année du doctorat est stressante en raison d'une scolarité plus intense et la présence des examens de qualification au mois de mai. Cependant, une erreur généralement commise par les étudiants est de penser que le plus dur est derrière eux. La phase de rédaction est la plus difficile. Pour être un chercheur en économie, il est important de posséder les bases qui sont enseignées dans les cours offerts au Département, mais il est surtout important d'adopter rapidement une éthique de recherche et de travail.

Pour cela, il faut commencer à travailler sa thèse dès la fin des examens de qualification. Il faut s'informer de la littérature, savoir ce qui se fait à la frontière du domaine de recherche auquel on s'intéresse, être curieux, se poser des questions, poser des questions, avoir le souci des détails, faire preuve de rigueur mais surtout, être passionné.

4.1. Examen de spécialisation (fin de la deuxième année)

Afin de s'assurer que l'étudiant a commencé à travailler sur son sujet de recherche et afin de lui permettre d'apprendre à présenter un premier travail de recherche, à la fin de la deuxième année, l'étudiant doit passer un examen de spécialisation.

L'examen de spécialisation consiste en la réalisation d'un travail de recherche original et novateur devant aboutir à la rédaction éventuelle d'un article scientifique et constituant la base de son examen de fin de troisième année. Le travail prend la forme d'un projet d'article préliminaire avec une introduction, une revue de la littérature précise ne comprenant pas plus de trois à cinq pages, une présentation du modèle (s'il y a lieu), des données (s'il y a lieu), des méthodes d'estimation (s'il y a lieu), de la calibration (s'il y a lieu), en fonction du domaine de spécialisation choisi et de l'approche méthodologique choisie en accord avec votre direction de recherche. Le projet doit aussi contenir les principaux résultats attendus ou les résultats préliminaires et une conclusion. Le projet d'article doit prendre la forme d'un article scientifique avec une page de titre comprenant le titre préliminaire, le ou les auteurs, un résumé, les mots clés ainsi que les codes JEL (du *Journal of Economic Literature*, <https://www.aeaweb.org/jel/guide/jel.php> et une bibliographie mise en forme.

Cet examen est une présentation orale publique du travail. La présentation prend la forme d'un mini-séminaire de recherche de 45 minutes à 1 heure. L'examen a lieu après la fin de la session et avant la fin du mois de mai. Le jury de l'examen de spécialisation est constitué de la direction de thèse de l'étudiant et d'un professeur nommé par la direction du programme. L'étudiant doit remettre son document destiné au jury au moins deux semaines avant la date prévue de la présentation.

Dans les jours suivant la présentation, le directeur de recherche remet à l'agente de gestion aux études une note (Succès/Échec) établie par le jury. Une fois approuvée par la direction du programme, la note sera transmise à l'étudiant.

4.2. ECO 9100, Séminaires de recherche doctorale (fin de la troisième année)

Les étudiants doivent s'inscrire à ce cours, qui marque officiellement la fin de la scolarité de l'étudiant, au plus tard, au trimestre d'hiver de la troisième année du programme. Les étudiants s'y inscrivent après avoir réussi l'examen de spécialisation. Au terme de ce cours, les étudiants doivent avoir rédigé une proposition de thèse, c'est-à-dire le projet de ce que sera la thèse, sa structure. Plus précisément, le document doit contenir un article avancé dont la base a été présentée lors de l'examen de spécialisation (voir ci-dessus) auquel s'ajoute le projet plus ou moins avancé de deux autres articles. Les présentations auront lieu dans le cadre des séminaires internes du Département, avant la fin du mois de juin de la troisième année.

Les conditions établies pour l'examen de spécialisation (ci-dessous) s'appliquent pour cet examen avec une exigence plus forte de la part du jury, composé de la direction de recherche, de la direction du programme et d'un évaluateur nommé par la direction du programme conjointement avec la direction de recherche.

La présentation prend la forme d'un séminaire de recherche professionnel d'une durée d'une heure à une heure quinze. Il est donc important d'assister aux séminaires départementaux et aux séminaires internes pour apprendre à réaliser un tel exercice de présentation inhérente à la carrière d'un chercheur. La présence aux séminaires de recherche du Département telle que décrite dans la section 5 du présent document est une condition préalable à la présentation publique du projet de thèse. Un non-respect de cette condition peut entraîner un échec au cours ECO 9100 et pourrait mener à l'exclusion du programme.

Dans les jours suivant la présentation, le directeur du programme remet à l'agente de gestion aux études une note (Succès/Échec) établie par le jury. Cette note sera ensuite transmise à l'étudiant et au Registrariat.

4.3. Remarques concernant ces deux examens

- (i) Les deux travaux décrits ci-dessus sont des examens doctoraux qui n'apparaissent pas sur le relevé de notes de l'étudiant. Les professeurs évaluent l'aptitude à la recherche et notamment l'autonomie des étudiants. Afin de lui donner le temps de fournir ses commentaires, l'étudiant doit remettre une copie du texte aux membres du jury d'évaluation bien avant la date de présentation.
- (ii) Une fois le texte remis au jury, il ne devrait pas y avoir de corrections puisque ce texte servira de base pour la présentation orale.
- (iii) Toute dérogation doit être autorisée par la direction des programmes et non par la direction de recherche.
- (iv) Une reprise de ces examens n'est pas prévue. Dans des cas exceptionnels, le jury peut accorder un délai supplémentaire à un étudiant qui éprouve des difficultés jugées hors de son contrôle et qui ont entravé sérieusement la qualité de son travail. Dans un tel cas, le délai autorisé ne devrait pas s'étendre au-delà d'un trimestre.

5. Présence aux séminaires départementaux et aux séminaires internes

Les doctorants doivent s'intégrer au Département et développer une éthique de travail et de recherche qui ne peut s'acquérir sans un très grand investissement personnel et constant. Il est inconcevable de ne pas assister aux séminaires lors de son doctorat.

Ainsi, ils doivent, à compter de la deuxième année, assister à tous les séminaires départementaux qui ont généralement lieu le vendredi après-midi et internes le mercredi sur l'heure du midi. Les doctorants de première année doivent assister à au moins 6 séminaires pendant l'année. La présence des étudiants aux séminaires sera vérifiée.

Seulement deux absences non justifiées aux séminaires seront tolérées. Tout nombre d'absences non justifiées supérieures à deux entraînera la fin des financements et des autorisations de prolongation.

Il devrait être inutile d'en arriver à de telles conséquences, mais l'expérience montre que l'éthique de travail et de recherche ne s'acquiert pas automatiquement.

Chaque semaine, un courriel intitulé « Activités de la semaine » vous sera transmis. Il s'agit d'une invitation aux séminaires.

La liste des séminaires est disponible à l'adresse suivante :

<https://economie.esq.uqam.ca/activites/seminaires-departementaux-internes/>

6. Financement

Différents concours de bourses sont offerts: ESG³, CRSH, FQRSC, CIQSS, Fondation UQAM. Les bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires sont offertes automatiquement aux étudiants étrangers. Les doctorants bénéficient également d'une bourse de 13,000 \$ sur 3 ans. Afin de conserver ses droits à l'obtention d'une bourse offerte par l'ESG ou bien par le Département, l'étudiant doit conserver une moyenne cumulative supérieure à 3.2 / 4.3, et cela dès la fin de la première session.

<https://bourses.uqam.ca/soutien-universel-doctorat/>

<https://bourses.uqam.ca/bourses-dexoneration-des-droits-majores-pour-etudiants-etrangers-au-doctorat/>

Les étudiants n'ont pas à payer les frais de scolarité majorés inscrits sur leur facture étudiante. La bourse d'exemption sera versée seulement après la date d'abandon XX. Ils doivent déduire le montant des frais majorés et payer la différence en respectant les dates fixées par l'Université.

Il est important de consulter régulièrement Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) car des nouveaux concours apparaissent au fur et à mesure :

<https://bourses.uqam.ca/trouver-une-bourse/>

Pour toutes questions relatives aux bourses d'études de l'UQAM ou du Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ), écrivez à :

bourses@uqam.ca.

Il relève de la responsabilité de l'étudiant de préparer son dossier de candidature et de le déposer dans les dates prévues. Pour vous aider dans cette préparation, vous référer au site de l'ESG :

<https://esg.uqam.ca/larecherche/financez-vos-etudes/>

Pour toutes questions relatives aux programmes de bourses de l'ESG, écrivez à : bourses-esg@uqam.ca

Les étudiants peuvent également offrir leurs services **au Centre de services partagés (CSP – local DS-4951)**, comme auxiliaire d'enseignement, pour de la correction, démonstration et surveillance d'examens. Pour les postes de correction et de démonstration, il est obligatoire de poser sa candidature en ligne. Un courriel sera envoyé par l'assistante du programme en début de session. ***Pour la surveillance d'examens, vous devez compléter le formulaire pour la surveillance d'examens, le rapporter au Centre de Services partagés (DS-4951) ou l'envoyer par courriel :***

centredeservicesesg@uqam.ca

Il est important de noter qu'un doctorant peut enseigner une charge de cours par année (clause réserve), à partir de la deuxième année de son doctorat. Pour ce faire, ils doivent tout d'abord faire leurs preuves en donnant au préalable des séances d'exercices ou de laboratoires. Pour acquérir une expérience en enseignement, il est fortement suggéré de donner des laboratoires au trimestre d'automne de la 2^e année et de poser sa candidature pour une charge d'enseignement au trimestre d'hiver de la 2^e année.

L'attribution d'une nouvelle charge de cours est sujette à des évaluations d'enseignement de bonne qualité.

Étant donné la charge de travail très lourde, il n'est pas recommandé de prendre des contrats d'auxiliaires d'enseignement en première année de doctorat.

7. Préparation au marché du travail

Les doctorants en dernière année du programme et dont la thèse est sur le point d'être terminée peuvent s'inscrire sur le marché de l'emploi académique. Ce marché du travail, le Job Market, n'est pas un marché sur lequel on se présente sans préparation et sans en connaître les codes, les normes et les ficelles.

Pour en apprendre les modalités, il vous est suggéré de communiquer avec le professeur Arnaud DELLIS. Après consultation et accord de votre directeur de thèse, il est primordial de prévenir le directeur du programme dès que vous êtes prêt pour le marché du travail. La recherche d'emploi pour un doctorant reste une démarche individuelle. Afin de mieux préparer les doctorants au processus de recrutement, certaines activités sont prévues par la direction du programme selon l'échéancier suivant :

Juin :

- Réunion d'information avec Arnaud DELLIS. Des « slides » détaillées sont transmises aux étudiants.

Juillet et Août :

- Rencontre avec le directeur de thèse pour discuter de l'opportunité de se présenter sur le marché au cours de l'année à venir et discuter du/des marché(s) à viser.
- Le cas échéant, prise de contact avec des référents académiques pour la rédaction d'une lettre de recommandation venant appuyer la candidature sur le marché.
- Préparation du matériel de candidature au Job Market :
 - Une page web personnelle de candidature au Job Market ;
 - Un CV à jour au format académique ;
 - Un « research statement » et un « teaching statement » ;
 - Le « Job Market paper » ;
 - Les autres articles rédigés pendant la thèse.

Septembre :

Inscription aux conférences

- de l'American Economic Association (<https://www.aeaweb.org/conference/>)
- ainsi que de la Canadian Economics Employment Exchange (<https://www.economics.ca/cpages/jobs-employment-exchange>).
- Dépôt du « Job Marker Paper » par les étudiants à un comité, composé de la direction de recherche et de deux professeurs, pour lecture et inscription sur le site WEB du Département des noms des étudiants sur le marché du travail (CV, Job Marker Paper, noms des référents académiques, description de la recherche et des tâches d'enseignement).

Septembre/Octobre :

- Dès septembre, dépôt des candidatures auprès des institutions à partir des sites comme <https://econjobmarket.org/> ainsi que des offres sur Job Openings for Economists (<https://www.aeaweb.org/joe/>).
- Entrevues fictives avec des membres du Département.

Novembre :

- Présentation de séminaires fictifs dans la série des séminaires internes (l'organisation des séminaires et la réservation d'une date devraient être la responsabilité de l'étudiant et de sa direction de recherche en collaboration avec le Secrétariat des cycles supérieurs en économie).

Il est important de comprendre que la préparation au Job Market ne doit pas se faire au dernier moment. Pour obtenir de bonnes références, il faut démontrer sa capacité à mettre en œuvre un programme de recherche solide, faire preuve de professionnalisme pendant la durée de son doctorat et posséder une éthique de travail. Le « Job Market paper » est l'article que vous serez amené à présenter sur le marché du travail si vous obtenez des invitations en séminaires. Il faut le maîtriser parfaitement, le présenter plusieurs fois et le retravailler autant de fois que possible car sa présentation constitue le signal de votre niveau de chercheur mais aussi de pédagogue.

Tout étudiant qui ne respecte pas les échéances imposées par le calendrier ci-dessus perdra l'appui du Département et du programme dans sa recherche d'emploi.

8. Dépôt de la thèse et soutenance

Les thèses en sciences économiques prennent habituellement la forme d'une thèse par articles. La langue de rédaction de la thèse est le français cependant les articles individuels peuvent être rédigés en anglais. Il est important de porter une attention particulière sur la qualité du français.

Pour les détails, voir le Guide de présentation des mémoires et des thèses sur le site du Département. La thèse doit être rédigée avec le logiciel LaTeX.

<https://economie.esq.uqam.ca/vie-etudiante/> - *vie étudiante – ressources pour les étudiants*

Il est nécessaire d'avoir obtenu l'autorisation de la direction de recherche pour le dépôt de la thèse. L'étudiant doit lui remettre une copie pour relecture avant le dépôt officiel - prévoir un minimum de deux à trois semaines. La direction de recherche pourra ensuite soit autoriser le dépôt ou demander à l'étudiant de faire d'autres corrections ce qui l'obligera peut-être à se réinscrire et, si nécessaire, demander une prolongation.

Les dépôts de thèse se font en deux étapes :

- en ligne sur le portail étudiant – *onglet Dépôt d'un travail de recherche*, et
- à l'assistante du programme par courriel

Les membres du jury disposent de deux mois pour remettre leur rapport d'évaluation.

Si tous les membres du jury demandent des corrections APRÈS soutenance, les rapports d'évaluation sont transmis à l'étudiant et à la direction de recherche. L'agente de gestion aux études peut procéder à l'organisation de la soutenance en collaboration avec la direction de recherche et la direction du programme. Il faut prévoir un délai minimal de deux semaines pour la procédure administrative.

Si un ou plusieurs membres du jury demandent des corrections AVANT soutenance, l'étudiant devra apporter les corrections demandées et faire relire par sa direction de recherche. Par la suite, la soutenance pourra être organisée.

9. Informations sur les Services à la vie étudiante

Les **Services à la vie étudiante** accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire. Plusieurs ressources sont mises à leur disposition. Bureau des services-conseils (soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi) :

<https://vie-etudiante.uqam.ca/>

<https://portail-etudiant.uqam.ca/soutien-psycho/>

Pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à :

services-conseils@uqam.ca

<https://portail-etudiant.uqam.ca/apprentissage/>

Bureau de l'**aide financière**. Pour prendre rendez-vous :

aidefinanciere@uqam.ca

<https://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/prets-bourses/faire-demande.html>

Le Service des relations internationales et diplomatiques de l'UQAM :

<https://srid.uqam.ca/>

<https://sri.uqam.ca/nous-joindre/>

- Accompagne et soutient les différentes instances de l'Université dans l'élaboration de stratégies de développement international
- Fait le lien avec les partenaires et réseaux internationaux
- Coordonne des programmes de mobilité étudiante
- Valide les ententes avec les établissements étrangers
- Accompagne les étudiants internationaux dans leurs [démarches d'immigration](#)

Pour toutes questions au sujet des documents d'immigration, vous devez contacter Yannick RICHER, conseiller à l'Accueil et intégration, Service des relations internationales et diplomatiques : richer.yannick@uqam.ca

En cas de difficultés ou de problèmes de tout ordre, n'attendez pas !

Communiquez rapidement avec l'agente de gestion aux études.

Si nécessaire, elle vous mettra en communication avec le directeur des programmes.

Merci de votre compréhension, notamment concernant les délais de réponses.

Directeur du programme:

Agente de gestion aux études :

Pavel SEVCIK

Martine BOISSELLE

Note au lecteur : le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

/mb septembre 2024